## Finances publiques. Le déficit a tendance à s'amplifier

À fin novembre 2019, le déficit public a atteint plus de 42 MMDH contre seulement 40 MMDH durant la même période en 2018. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont chuté de 14,5% sur une année. Idem pour les recettes de l'IS qui reculent de 2,8%.

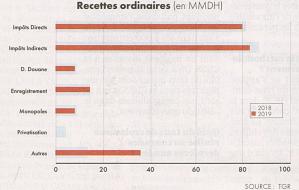
## Jalal Baazi

i.baazi@leseco.ma

Les recettes et les dépenses sont en hausse. C'est ce qui se dégage des chiffes de la Trésorerie générale du royaume (TGR) à fin novembre 2019 dans son bulletin mensuel des statistiques des finances publiques pour le mois de novembre 2019. Selon la TGR, les finances publiques ont enregistré durant cette période un solde ordinaire positif de 8,3 MMDH contre un solde positif de 32,8 MMDH un an auparavant. Le déficit du Trésor a atteint 42 MMDH suite à l'enregistrement d'un solde positif de 5,6 MMDH dégagé par les CST et les services de l'État gérés de manière autonome (SEGMA). À fin novembre 2018, le déficit du Trésor a été de l'ordre de 40,2 MMDH à cause d'un solde négatif de 19,2 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA compte tenu d'un montant de plus de 1,17 MMDH provenant des dons des pays du Golfe contre 1,154 MMDH à fin novembre 2018. Il faut aussi prendre en considération un montant d'1,850 MMDH provenant du transfert de la propriété d'actifs immobiliers de l'État.

## Hausse des recettes

Les recettes ordinaires brutes ont augmenté de 6,4% sans tenir compte du versement en 2018 de 24 MMDH du compte d'affectation spéciale intitulé : «Compte spécial des dons des pays du Conseil de coopération du Golfe au profit du budget général qui n'a pas impacté le solde budgétaire». Ainsi, suite aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de près de 70 MDH, les recettes douanières ont enregistré une hausse de 2,4%. Dans le détail, les droits de douane ont baissé de 0,6% alors que la TVA à l'importation a augmenté de 2,5%. Suite à des remboursements qui ont atteint 18 MDH. La Taxe intérieure de consommation (TIC) sur les pro-



duits énergétiques a également enregistré une hausse (+3,9%) suite aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux dont le montant a été de 27 MDH à fin novembre 2019. Il y a lieu de noter aussi la hausse de 6.5% de la TIC sur les tabacs manufacturés (+6,5%) et des autres TIC (+9,8%). La TGR note également que «les recettes nettes de la fiscalité domestique ont progressé de 2,1% compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 7.111 MDH à fin novembre 2019 contre 5,53 MMDH un an auparavant». Sur le registre de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices, les recettes ont été de l'ordre de 2 MMDH. Quant aux recettes de l'IR sur profits immobiliers, ces dernières qui témoignent de la mauvaise passe dans laquelle se trouve le secteur de l'immobilier ont chuté de 14,5% par rapport à fin novembre 2018. Idem pour les recettes de l'IS qui reculent de 2,8% compte tenu des restitutions dont le montant a été de l'ordre de 346 MDH à fin novembre 2019 contre 644 MDH. Il est à préciser également qu'à fin décembre 2018, les demandes de restitution de l'IS ont été de l'ordre de 3,9 MMDH. «À fin novembre 2018, l'IS avait enregistré une baisse de 1,5%

par rapport à son niveau à fin novembre 2017, soit - 624 MDH (40,4 MMDH contre 41 MMDH)», note la TGR. Quant à la TVA à l'intérieur, ses recettes ont légèrement baissé de 0,5% après les remboursements opérés sur le budget général qui ont été de 6.56 MMDH à fin novembre 2019 contre 4,64 MMDH un an auparavant. Il est à souligner à ce niveau qu'à fin décembre 2018, les arriérés de remboursement de la TVA ont été de 38,7 MMDH. «À fin novembre 2019, les remboursements de TVA (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) étaient de 9,395 MMDH contre 6.637 MDH un an auparavant; les droits d'enregistrement et de timbre (+1,7%) sachant qu'à fin novembre 2018, ces recettes avaient enregistré une baisse de 2,8% par rapport à leur niveau à fin novembre 2017, soit - 411 MDH (14,271 MMDH contre 14,682 MMDH)», souligne la TGR. Par ailleurs et compte

000

Suite aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de près de 70 MDH, les recettes douanières ont enregistré une hausse de 2,4%. tenu de la baisse des recettes brutes qui sont passées de 1,99 MMDH à fin novembre 2018 à 1.80 MMDH à fin novembre 2019 et des dégrèvements de 115 MDH à fin novembre 2019 contre 164 MDH un an auparavant, les majorations de retard ont reculé de 7,7%. S'agissant des recettes fiscales, celles-ci ont enregistré une baisse. Selon le bulletin mensuel des statistiques des finances publiques, ce recul est le résultat de la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor (CST) au profit du budget général et de la diminution de la redevance gazoduc (901 MDH contre 1,513 MMDH) auxquelles il faut ajouter la hausse des recettes de monopoles (9,1 MMDH contre 8,1 MMDH), des recettes en atténuation de dépenses de la dette (2.772 MDH contre 687 MDH) et de la rentrée de 4,4 MMDH provenant de la privatisation.

Les dépenses en hausse

Selon les chiffres de la TGR, les dépenses ont augmenté à fin novembre dernier. Ainsi, le taux d'engagement global des dépenses a avoisiné les 77% contre 79% un an auparavant alors que le taux d'émission sur engagements a été de l'ordre de 89%, soit le même niveau qu'en 2018. De leur côté, les dépenses ordinaires émises ont augmenté de 6,9%, suite à la hausse de 6,3% des dépenses de biens et services. Ces dernières ont augmenté à cause des hausses de 5% des dépenses de personnel de 8,5%, des autres dépenses de biens et services de 8,8% des charges en intérêts de la dette de 1,4%, des émissions de la compensation et de 27,1% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux. «Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 9.412 MDH contre 6.648 MDH à fin novembre 2018, sans oublier les dépenses d'investissement émises en augmentation de 3,8% passant de 53,9 MMDH à fin novembre 2018 à 55,9 MMDH à fin novembre 2019 en raison de la hausse de 10,9% des dépenses des charges communes et de 0,1% des dépenses des ministères», précise